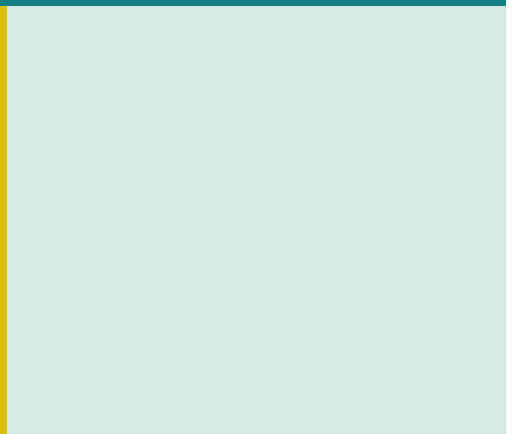


DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
DU RÉFÉRENTIEL du
Brevet professionnel
«Technicien animalier en unité
d'expérimentation»



Mentions légales des photos
LEGTA de Vendôme

SOMMAIRE



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option Technicien animalier en unité d'expérimentation (TAUE). Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

5 Présentation du Brevet professionnel option Technicien animalier en unité d'expérimentation

- 8** **Mise en œuvre de l'évaluation** : prescriptions et recommandations
- > Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes
 - > Cadrage de l'évaluation des capacités du BP TAUE

23 Compétences


32 Annexes

- > Cadrage national du plan d'évaluation du BP TAUE
- > Fiche UCARE
- > Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Arrêté du 15 mai 2019 portant création de l'option «technicien animalier en unité d'expérimentation» du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Tous les documents relatifs au BP Technicien animalier en unité d'expérimentation sont en ligne sur le site chlorofil.fr

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-taue>



Présentation du brevet professionnel **Technicien animalier en unité d'expérimentation**

- > *Généralités sur le diplôme*
- > *La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire*
- > *Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation*

1. Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option « Technicien animalier en unité d'expérimentation » (TAUE) est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la production. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la logique compétences en le construisant à partir du travail.

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Comme son nom l'indique, le brevet professionnel TAUE cible le profil d'emploi d'un technicien animalier qui travaille dans des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux à des fins scientifiques, avec une double dimension d'éleveur-soigneur d'animaux et d'apporteur-praticien d'expérimentation : le technicien animalier apporte les soins nécessaires aux animaux présents dans l'unité et met en œuvre des protocoles de recherche, en vérifie la faisabilité technique et l'acceptabilité éthique, mais ne les conçoit pas. Le brevet professionnel vise la professionnalisation des « personnes réalisant des procédures sur les animaux, sans être responsables de leur conception » (NS DGAL/SDSPA/2014-207). La formation les prépare à l'ensemble des travaux qu'elles auront à effectuer dans leur emploi. La réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale a été intégrée dans la rénovation du diplôme.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel TAUE fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 15 mai 2019). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, elle doit être de 400 heures pour un contrat d'apprentissage de 12 mois, de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

2. La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel TAUE, comme ceux des autres diplômes et titres du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- un référentiel d'activités élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP TAUE, il est commun à celui du Bac Pro Technicien en expérimentation animale.
- un référentiel de compétences constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation.
- un référentiel d'évaluation qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

1. cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession. Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses du travail du technicien animalier en unité d'expérimentation. Ces fiches rassemblent par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire court, à l'adresse suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-taue>

3. Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BP TAUE

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP TAUE élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles rencontrées dans les structures utilisatrices d'animaux à des fins scientifiques partenaires afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques du travail dans ces structures. La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019-240 du 27 mars 2019 sur les « instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA) ».



MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION

Recommandations et prescriptions



Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emploi/s visé/s par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme « capable ». Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires. Être capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un technicien animalier peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence.

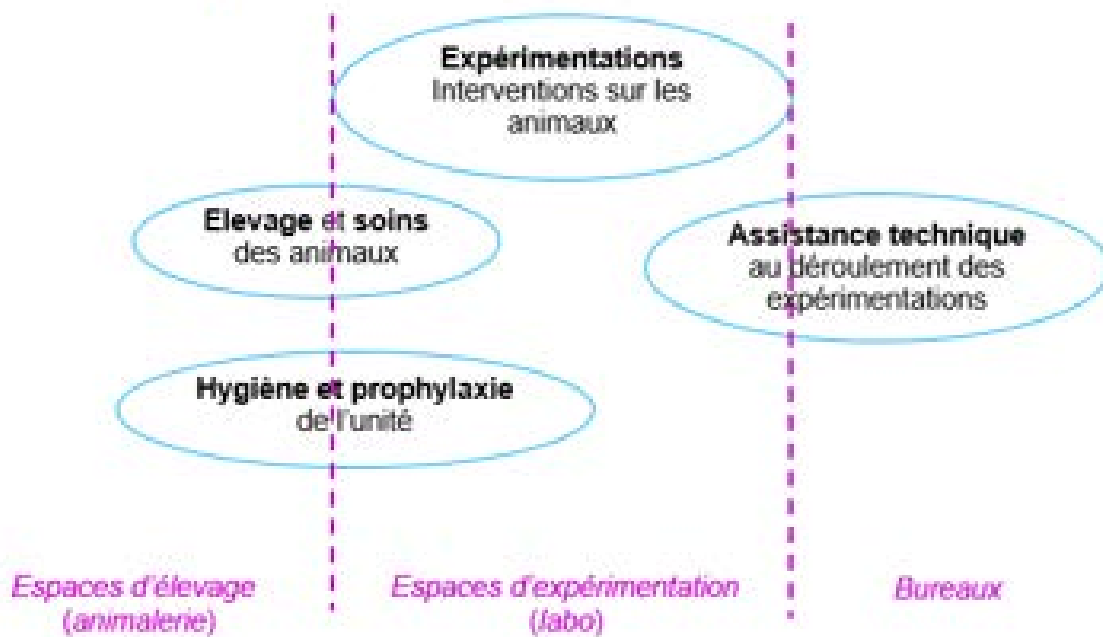
Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule.

Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma - d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Le référentiel de compétences du BP TAUE est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC. Les cinq premières capacités sont définies au niveau national ; la dernière, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est laissée à l'initiative des centres.

La capacité C1 est commune à tous les BP, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle s'appuie sur les connaissances de base nécessaires à l'exercice professionnel et vise l'acculturation à un milieu professionnel particulier, celui de la recherche et de l'expérimentation animale dans le cas du BP TAUE. Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux 4 grands domaines/champs d'action professionnelle d'un technicien-animalier en unité d'expérimentation, chacun d'eux étant associé, pour le BP TAUE, à des espaces d'intervention particuliers : animalerie, laboratoire ou encore bureaux (cf. schéma).

Les grands domaines d'action professionnelle du technicien animalier en unité d'expérimentation



Les capacités du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

- C11. Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant
- C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

C2 : Elever des animaux pour les expérimentations

- C21. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux
- C22. Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

C3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

- C31. Effectuer des mesures et tests auprès des animaux
- C32. Réaliser des interventions directes sur les animaux

C4 : Assurer un appui technique aux expérimentations

- C41. Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux
- C42. Effectuer le traitement des données de l'expérimentation

C5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

- C51. Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale
- C52. Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux

C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Toutes les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
C 1	UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale	
C 2	UC2 : Elever des animaux pour les expérimentations	Evaluation en situation professionnelle
C 3	UC3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental	Evaluation en situation professionnelle
C 4	UC4 : Assurer un appui technique aux expérimentations	Evaluation en situation professionnelle
C 5	UC5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale	Evaluation en situation professionnelle
C 6	UC6 : intitulé à définir par les centres	Evaluation en situation professionnelle

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas.

La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le « faire » – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un brevet professionnel, les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « évaluation en situation professionnelle ». Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BP TAUE. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie « observable » de l'action du candidat.
- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : soins courants des animaux, interventions sur les animaux, traitements statistiques, etc. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan d'intervention, choix d'intervention à réaliser. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc..
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont constituées par :

- les critères déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BP TAUE, chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.



Cadrage de l'évaluation des capacités du BP TAUE

Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.

UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

11 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

12 - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

La capacité C1 vise le développement d'une culture du milieu de la recherche dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction d'une identité professionnelle en tant que technicien animalier en unité d'expérimentation. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle particulière, dont le contexte évolue avec la montée des préoccupations liées au respect et au bien-être animal et la promotion des modèles expérimentaux ne recourant pas aux animaux.

Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, activités, choix avec les caractéristiques du monde socioprofessionnel dans lequel il se prépare à agir. La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience ; la formation ne peut qu'initier son développement.

Un grand nombre de domaines (biologie, éthologie, réglementation, philosophie éthique, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères pour développer cette capacité. Compte tenu des controverses et de la diversité d'opinions existantes concernant la place et l'utilisation de l'expérimentation animale dans la recherche, une réflexion portant sur l'éthique et intégrant les aspects réglementaires est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que technicien en expérimentation animale.

Un des champs essentiels de l'identité et de la culture professionnelle en expérimentation animale est le travail en proximité physique avec tout type d'animaux domestiques ou de laboratoire : il suppose une compréhension approfondie du fonctionnement et de la croissance des animaux ainsi que de leur comportement (C11) et s'appuie sur des connaissances en biologie, en zootechnie et en éthologie. L'expérimentation animale induit une mise en tension des pratiques prises entre deux systèmes de valeurs : l'instrumentalisation des animaux pour servir la recherche dans le cadre d'une éthique basée sur l'utilité d'une part, la prise en charge du bien-être des animaux et de la souffrance animale, dans le cadre d'une éthique du soin d'autre part. La formation du technicien animalier en unité d'expérimentation vise donc à lui permettre de se construire une identité professionnelle double, à la fois d'éleveur-zootechnicien où l'animal est considéré comme un être sensible dont il convient de prendre en compte le bien-être et de favoriser la croissance et le développement et d'expérimentateur où l'animal devient objet d'expérimentation. Ces deux identités professionnelles peuvent entrer en conflit quand il s'agit de décider jusqu'à quel point la souffrance animale est tolérable pour pouvoir fournir des données d'expérimentation fiables et exploitables par la recherche. Le technicien animalier est amené à prendre une posture réflexive sur son activité fondée sur une éthique personnelle construite à partir de la confrontation avec différents professionnels de l'expérimentation animale, chercheurs, techniciens, animaliers et autres acteurs sociaux ayant des systèmes de valeurs différents ainsi que des lectures et des débats.

Dans le cadre de la C11, le candidat mobilise des savoirs sur le fonctionnement biologique des organismes animaux, ainsi que sur leurs comportements individuels et en groupe qui lui serviront à s'adapter et à ajuster son action pour réagir dans les différents contextes de recherche dans lesquels il va être amené à intervenir. Dans sa pratique, le futur technicien animalier est amené à développer une relation à l'animal. Au travers de son comportement professionnel, en s'appuyant sur ses connaissances en éthologie et sur le bien-être animal, il est particulièrement attentif à la qualité de son approche de l'animal et aux signaux de souffrance.

Dans le cadre de la C12, le futur technicien animalier en unité d'expérimentation identifie la place et les enjeux de l'expérimentation animale dans différents contextes de recherche, justifie de la nécessité du modèle expérimental/ animal choisi au regard des méthodes alternatives existantes, de ses intérêts et de ses limites. Il se positionne en tant que professionnel de l'expérimentation animale au regard de son éthique personnelle, de sa double identité d'éleveur et d'expérimentateur et de la réglementation. Il analyse la cohérence de ses choix.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale		
Capacité à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
	<i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	<p>Appropriation des processus physiologiques régissant le fonctionnement des organismes animaux</p> <p><i>Le candidat a intégré les caractéristiques du fonctionnement des êtres vivants à leurs différents niveaux d'organisation et les met en relation avec les besoins des animaux dans les espaces d'élevage et/ou d'expérimentations</i></p>	<p>Identification des grandes fonctions des organismes animaux : respiration, nutrition, reproduction, immunitaire...</p> <p>Repérage des différents niveaux d'organisation du vivant : systèmes, organes, tissus, cellules, molécules</p> <p>Règles de transmission des caractères héréditaires</p> <p>Caractéristiques du développement physique et psychique</p> <p>...</p>
	<p>Appropriation de repères éthologiques</p> <p><i>Le candidat construit une relation à l'animal respectueuse de son bien-être et de ses besoins éthologiques</i></p>	<p>Respect des règles de bien-être animal</p> <p>Observation de l'animal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractérisation du comportement individuel - caractérisation du comportement social <p>Adaptation du comportement et des actions</p> <p>Utilisation des signaux de souffrance et de bien-être</p> <p>Identification des points limites</p> <p>...</p>
C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale	<p>Contextualisation de l'expérimentation animale</p> <p><i>Le candidat caractérise la place et le rôle de l'expérimentation animale dans la recherche (finalités de l'expérimentation animale, évolution...)</i></p>	<p>Identification du secteur et de ses enjeux</p> <p>Mise en perspective historique</p> <p>Caractérisation des organismes pratiquant l'expérimentation animale</p> <p>Justification de l'utilisation d'un modèle animal selon le type d'expérimentation</p> <p>Intégration des méthodes alternatives à l'expérimentation animale et règle des 3R</p> <p>Prise en compte des aspects réglementaires et des principes éthiques</p> <p>...</p>
	<p>Construction d'une position professionnelle</p> <p><i>Le candidat élabore une position professionnelle tenant compte de sa double identité professionnelle d'éleveur et d'expérimentateur</i></p>	<p>Cohérence des arguments</p> <p>Prise en compte de la réglementation</p> <p>Prise en compte du bien-être animal</p> <p>Mise à jour des tensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -éthique utilitariste -éthique du soin <p>Prise en compte des connaissances scientifiques sur la souffrance animale</p> <p>Mise en évidence de l'intérêt et des limites de l'expérimentation animale</p> <p>...</p>

Les capacités C 2 à C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

UC 2 : Elever des animaux pour les expérimentations

21 - Réaliser les soins courants et le suivi des animaux

22 - Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

Cette capacité recouvre l'élevage et la préparation des animaux nécessaires aux expérimentations, quel que soit le contexte : espaces d'élevage (les animaleries) ou espaces d'expérimentation (les laboratoires). Elle s'appuie sur une observation et une surveillance constante des animaux pour préserver leur potentiel et repérer les moments propices pour intervenir.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Elevage et soins des animaux	Surveillance des animaux Réalisation du plan d'accouplement Constitution des lots d'animaux pour les expérimentations	Produire des animaux répondant aux exigences des protocoles de recherche

Le technicien animalier assure en premier lieu l'élevage et l'acclimatation des animaux accueillis dans l'unité d'expérimentation : il s'agit d'organiser leurs conditions de vie quotidienne de manière à répondre à l'ensemble de leurs besoins pour permettre leur croissance d'abord, puis, une fois entrés dans les protocoles expérimentaux, le meilleur maintien possible de leur condition physique et psychologique. Dans cette optique, la C21 recouvre l'ensemble des situations professionnelles qui concernent :

- l'entretien et les soins courants des animaux : alimentation, abreuvement, hébergement (paramètres d'ambiance), toilette, éducation-socialisation.
- leur surveillance et leur suivi sanitaire : observations, suivi de croissance (mesures), gestion de la santé animale (traitements si besoin).

Le technicien d'expérimentation animale a également en charge la constitution des populations ou lots d'animaux en réponse aux commandes et critères des chercheurs et pour assurer le maintien des lignées (renouvellement de génération). A travers l'organisation et le suivi de la reproduction, il s'agit d'identifier, de multiplier puis de trier et sélectionner des individus en fonction de leurs caractéristiques morphologiques, développementales, physiologiques et génétiques. L'enjeu est d'assurer la pérennité des populations en nombre et en qualité en tension avec le coût de leur maintien.

La C22 recouvre les situations professionnelles liées :

- aux opérations de reproduction, depuis le choix des reproducteurs jusqu'au sevrage des jeunes : sélection des reproducteurs, accouplements ou inséminations, surveillance des mères (suivi des mise bas), identification et suivi des jeunes, prélèvement des individus inutiles.
- au suivi des lignées, avec dans certains cas, le génotypage.

C2. Elever des animaux pour les expérimentations		
Capacité à évaluer	Critères <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	Exemples d'indicateurs <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
C21. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux.	Diagnostic de l'état des animaux <i>Le candidat apprécie par ses observations l'état physiologique et sanitaire des animaux et évalue leurs besoins.</i>	Prise en compte du comportement Appréciation de l'état corporel Repérage des états physiologiques Prise en compte des paramètres d'ambiance Repérage des signes de bonne santé et des anomalies : pathologies, souffrances, blessures, Recherche des causes et construction d'une explication --
	Réalisation des interventions <i>Le candidat répond aux besoins des animaux : il met en place les conditions nécessaires à leur croissance et à leur confort</i>	Adaptation des interventions aux besoins de l'animal Mode opératoire : préparation, prise d'information sur la situation, approche de l'animal (contention, manipulation et contact), chronologie, techniques, gestes, vérifications, rangement, nettoyage... Travail en sécurité : port des EPI, matériels adaptés... Respect des règles d'hygiène et de prophylaxie Prise en compte du bien-être animal : limitation du stress, confort... Respect des principes d'ergonomie au travail --
C22. Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations	Elaboration d'un plan de production <i>A partir d'une commande et de l'activité de l'unité, le candidat organise les accouplements</i>	Prise en compte des caractéristiques physiologiques de reproduction de l'espèce ou de la lignée : durée de gestation, taux de mortalité, prolificité, sex-ratio, difficultés de reproduction... Prise en compte de l'activité de l'unité : autres expérimentations en cours ou à venir, disponibilité du personnel... Anticipation des besoins en jeunes reproducteurs de l'unité Rétroplanning : - Préviation du nombre de couples à mettre à la reproduction - Préviation du matériel et des espaces nécessaires - Etablissement du calendrier de production --
	Réalisation des interventions <i>Le candidat met en oeuvre les opérations en lien avec la reproduction et/ou le suivi de lignées</i>	Réalisation des interventions : organisation du travail, approche des animaux, mise en oeuvre des techniques, précision, rapidité... Surveillance des animaux Enregistrements des interventions réalisées Sélection des animaux en fonction de la commande et pour assurer le maintien des lignées Respect de la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à de fins scientifiques Travail en sécurité et respect des principes d'ergonomie --

UC 3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

31 - Effectuer des mesures et des tests auprès des animaux

32 - Réaliser des interventions directes sur les animaux

Cette capacité cible les actes et interventions techniques sur les animaux qui entrent dans le cadre des protocoles d'expérimentations en vue de produire des données fiables, exploitables par les chercheurs.

Ces actes ou interventions recouvrent :

- Les interventions non invasives qui requièrent des manipulations réduites ou limitées et un contact minimal avec les animaux, telles que les pesées (animaux, refus), les prises de température (animaux, locaux), la détermination des masses grasses et maigres, les prélèvements d'urines et de fécès... ou encore les tests et études de comportement.
- Les interventions plus invasives sur les animaux, nécessitant davantage de manipulations et un contact plus prolongé et appuyé : gavage, injections (intra veineuses, musculaires, sous-cutanées), administration de traitements, prélèvements (organes, tissus...), anesthésies, antalgies. Les mises à mort des animaux, réalisées sous la responsabilité d'un titulaire d'une habilitation de niveau I (concepteur), entrent dans cette catégorie d'interventions : les procédures à utiliser et conditions à mettre en place conformes à l'éthique sont encadrées par la réglementation.

Dans les deux cas, les valeurs ou résultats issus des mesures, tests et/ou interventions réalisés sont systématiquement recueillis et consignés.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Interventions sur les animaux au sein d'un protocole de recherche	Prise des mesures définies dans le protocole Mise en œuvre d'un test comportemental Réalisation de prélèvements sur les animaux Mise à mort des animaux	Mettre en œuvre des protocoles de recherche sur des animaux

Le technicien animalier n'est pas un simple exécutant qui se contente d'appliquer le protocole à la lettre sans prise de recul critique : au-delà de la réalisation des gestes et actes qui, pour certains, requièrent une technicité élevée, il est en mesure d'organiser et d'effectuer son travail dans le respect du protocole et du bien-être des animaux. La relation à l'animal est centrale dans toutes ses interventions : il s'ajuste aux réactions de l'animal dans sa façon de l'approcher, de le contenir et de le manipuler et est constamment attentif à ses signaux de stress et de souffrance. Il est sensible à la souffrance animale tout en gardant une distanciation nécessaire : en cas d'anomalie ou lorsqu'il estime qu'un point limite concernant la souffrance animale a été atteint, il le signale à son responsable ou au chercheur et peut le conseiller sur l'interruption d'une intervention en cours ou la mise à mort de l'animal. Dans tous les cas, il respecte la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale.

C3. Réaliser des interventions techniques sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental		
Capacité à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
	<i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
C31. Effectuer des mesures et tests auprès des animaux	Réalisation des mesures et/ou tests <i>Le candidat effectue les mesures et tests demandés dans le cadre du protocole</i>	Respect du protocole Approche et préhension de l'animal : confort dans la manipulation, limitation du stress et des risques de blessures Organisation du travail : systématisme, exhaustivité, préparation du matériel... Mise en œuvre des techniques de mesures : utilisation du matériel, rationalisation des gestes, fluidité, précision, rapidité... Production des résultats : complétude, précision, exactitude des mesures/tests Enregistrement des résultats Respect des règles d'hygiène et de sécurité par rapport à l'animal et à soi-même Respect des principes d'ergonomie...
	Observation des animaux <i>Le candidat évalue l'état et les réactions des animaux en cours d'expérimentation et agit en conséquence</i>	Suivi de l'état corporel et des comportements individuels et sociaux des animaux Repérage des anomalies, des signes de stress, douleurs, souffrances des animaux Formulation d'hypothèses sur les causes des anomalies et/ou signes repérés Signalement au chercheur Respect de la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et de l'éthique de l'expérimentation animale...
C32. Réaliser des interventions directes sur les animaux	Manipulation <i>Le candidat approche et manipule les animaux dans le respect du bien-être de l'animal et de la sécurité</i>	Prise en compte/adaptation au comportement de l'animal Maîtrise de soi/contrôle de ses émotions Repérage des signes de stress ou de souffrance et limitation Adaptation des techniques aux interventions Techniques de contention : précision, rapidité, fluidité des gestes....
	Réalisation des interventions <i>Le candidat effectue les gestes techniques requis par le protocole</i>	Respect du protocole Organisation du travail : systématisme, exhaustivité, préparation du matériel... Repérage des points limites et limitation des souffrances et blessures Mise en œuvre des techniques d'intervention : utilisation du matériel, rationalisation des gestes, fluidité, précision, rapidité... Respect des règles d'hygiène et de sécurité Respect des principes d'ergonomie Respect de la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et de l'éthique de l'expérimentation animale...

UC (: 5 ggi fYf`i b`Uddi J`hWw b]ei Y`U i `Yl dff]a YbHUh]cbg

(1 - F fU]gYf`U[Ygl]cb`XYg`glcW`g`YhXYg`a ci j Ya Ybrg`XDb]a U i l

(2 - 9ZZWi Yf`YfU]hYa YbhXYg`XcbbfYg`XY`E]l dff]a YbHUh]cb

Cette capacité recouvre ce que le technicien animalier a à faire dans le cadre des expérimentations, en-dehors des interventions techniques sur les animaux, dans le cadre d'un travail en équipe sous la responsabilité de chercheurs. Il intervient en assistance de ces derniers dans le déroulement des expérimentations et prend en charge le premier traitement des résultats des expérimentations.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Assistance au déroulement d'une expérimentation	Inventaire des matériels et fournitures Réception des animaux Tenue des registres des animaux Contrôle de faisabilité technique et de la validité éthique d'un protocole. Restitution des premiers résultats de l'expérimentation	Contribuer à la qualité et la continuité du dispositif expérimental.

Le technicien animalier assure l'approvisionnement de l'unité en consommables (matériels et fournitures), et dans certains cas en animaux, nécessaires aux expérimentations pour éviter les ruptures de stocks et assurer la continuité du service. Il assure le suivi des stocks et la traçabilité des mouvements d'animaux.

Il réalise également un travail de bureau qui fait suite aux prises de mesures et relevés de valeurs effectués au laboratoire dans le cadre des expérimentations. Il s'agit de constituer des corpus/séries de données brutes fiables et exploitables en alimentant des bases déjà existantes ou à créer, d'en vérifier la cohérence, et d'en faire un premier traitement statistique, puis d'assurer une mise en forme adéquate de ces premiers résultats (tableaux, courbes, graphiques, ...) pour en rendre compte à l'écrit ou oralement à un tiers (chercheur, équipe, extérieur, etc.).

C4. Assurer un appui technique aux expérimentations		
Capacité à évaluer	Critères nationaux <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	Exemples d'indicateurs <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
C41. Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux	Diagnostic des besoins <i>Le candidat identifie et prévoit les matériels, fournitures et les animaux nécessaires aux expérimentations en cours ou à venir et à la continuité du service</i>	Prise en compte du fonctionnement de l'unité Prise en compte des besoins en approvisionnement liés aux expérimentations en cours ou à venir Inventaire des réserves de consommables : quantité, dates de péremption... Etat des lieux de l'utilisation des équipements et matériels : disponibilités, pertes, pannes, réparations... —
	Suivi des stocks et des flux <i>Le candidat assure la traçabilité des entrées et sorties des matériels, des fournitures et des animaux.</i>	Contrôle des entrées et sorties des consommables sur supports adaptés (fiches, logiciels, etc.) Contrôle des entrées et sorties des animaux (tenue des registres) Passage et réception des commandes Stockage, rangement, étiquetage des fournitures et matériel Surveillance des niveaux de réserve : signalement ou régulation (commandes). Suivi des coûts —
C42. Effectuer le traitement des données de l'expérimentation	Constitution et traitement des séries des données <i>Le candidat organise les données recueillies en labo et effectue un premier traitement statistique</i>	Prise en compte du protocole Contrôles de cohérence et fiabilité des données collectées : repérage des données « anormales » et corrections ou signalements Manipulation des bases de données et des tableurs Utilisation des logiciels de traitements de données ou d'expérimentation assistée par ordinateur (ExAO) Echantillonnages Calculs statistiques Complétude et exactitude des données produites et traitées —
	Mise en forme et présentation des données <i>Le candidat met en forme les données produites et les présente.</i>	Analyse des données Identification des principaux résultats pertinents pour l'expérimentation Adéquation des supports utilisés : mise en tableaux, graphiques, schémas des données. Utilisation des logiciels de présentation assistée par ordinateur (PréAO). Préparation de supports de présentation : compte-rendu d'activité, synthèse des résultats obtenus/données produites, notes, diaporamas... Rédaction Exposé oral des principaux résultats Pertinence et exactitude des données présentées —

UC 5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

- 51 - Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale**
- 52 - Réaliser l'entretien et la maintenance conditionnelle des matériels, des équipements et des espaces d'élevage**

La qualité sanitaire de l'environnement du travail est fondamentale pour préserver la bonne santé des animaux et permettre l'obtention de données fiables pour la recherche. Le contrôle du microbisme suppose la définition et l'application stricte des mesures de prophylaxie sanitaires (barrières sanitaires) pour soi-même, ses collègues et pour les animaux. Le maintien de la propreté des matériels et des espaces d'élevage et d'expérimentation conditionne l'ensemble de la conduite des autres activités de l'unité. En cas d'erreur, l'impact est direct et immédiat, aussi bien sur les animaux que sur les études en cours.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Hygiène et prophylaxie de l'unité d'expérimentation animale	Stérilisation des matériels Change des cages sous "poste de sécurité microbiologique" Mise en place d'un plan de prophylaxie sanitaire	Maintenir la qualité sanitaire et la fonctionnalité des locaux, matériels et équipements

La capacité 51 renvoie à la définition du plan de prophylaxie sanitaire et à la mise en place de mesures visant à éviter les contaminations microbiennes et à maintenir la qualité des conditions d'hygiène de l'unité. On est d'abord sur du préventif et l'adoption de comportements professionnels permettant de se protéger soi et de protéger ses collègues et les animaux de tout risque sanitaire. Mais on peut également être sur du curatif en cas d'incident ou de dysfonctionnement qu'il faut alors réguler.

La capacité 52 cible les situations professionnelles liées à l'entretien courant et à la maintenance de premier niveau qui requièrent le plus souvent le respect de procédures précises entrant dans une démarche qualité : nettoyage et désinfection des cages, du matériel, des locaux et espaces d'élevage, vérification des équipements et réparations mineures (changements de filtres...).

C5. Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale		
Capacité à évaluer	Critères nationaux	Exemples d'indicateurs
	<i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
C51. Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale	Diagnostic des risques sanitaires <i>Le candidat identifie les risques sanitaires dans l'unité</i>	Prise en compte de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité des animaux et du personnel Repérage des risques sanitaires - vis-à-vis des animaux - vis-à-vis de soi-même - vis-à-vis du personnel Définition des besoins ...
	Définition et mise en œuvre de mesures de prophylaxie sanitaire <i>Le candidat met en place des barrières sanitaires visant à éviter les contaminations microbiennes/maintenir la qualité sanitaire/l'hygiène de l'unité</i>	Plan d'organisation de l'unité : zones d'activité, flux du personnel, des animaux et du matériel Mesures d'hygiène et de protection des personnels : EPI Stockage des produits Gestion des déchets et effluents Repérage des anomalies pour signalement et/ou régulation ...
C52. Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux	Réalisation des interventions <i>Les techniques et procédures de nettoyage et de désinfection sont respectées et les équipements vérifiés</i>	Respect du plan de nettoyage et désinfection Choix et utilisation des techniques de nettoyage et désinfection Techniques de stérilisation Respect des conditions d'utilisation du matériel et des produits. Mode opératoire : organisation, chronologie, systématisme, soin, rigueur, rapidité... Vérification et contrôles des équipements et matériels Repérage des pannes ou défauts Réparations mineures Travail en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail Respect de la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et de l'éthique de l'expérimentation animale ...
	Qualité finale des interventions <i>Le résultat des interventions est conforme aux besoins sanitaires de l'animalerie et au bien-être animal</i>	Contrôles d'efficacité du nettoyage et de la désinfection Propreté des locaux et du matériel Aucun oubli Remise en ordre et rangement/stockage du matériel, des équipements et des locaux. ...



COMPÉTENCES

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques auprès des animaux dans un établissement utilisateur, éleveur et fournisseur d'animaux à des fins scientifiques, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés du technicien animalier en unité d'expérimentation.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Elevage et soins des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveillance des animaux ▪ Réalisation du plan d'accouplement ▪ Constitution des lots d'animaux pour les expérimentations 	Produire des animaux répondant aux exigences des protocoles de recherche
Interventions sur les animaux au sein d'un protocole de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise des mesures définies dans le protocole ▪ Mise en œuvre d'un test comportemental ▪ Réalisation de prélèvements sur les animaux ▪ Mise à mort des animaux 	Mettre en œuvre des protocoles de recherche sur des animaux
Assistance au déroulement d'une expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des matériels et fournitures ▪ Réception des animaux ▪ Tenue des registres des animaux ▪ Contrôle de faisabilité technique et de la validité éthique d'un protocole. ▪ Restitution des premiers résultats de l'expérimentation 	Contribuer à la qualité et la continuité du dispositif expérimental.
Hygiène et prophylaxie de l'unité d'expérimentation animale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stérilisation des matériels ▪ Change des cages sous "poste de sécurité microbiologique" ▪ Mise en place d'un plan de prophylaxie sanitaire 	Maintenir la qualité sanitaire et la fonctionnalité des locaux, matériels et équipements

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale. Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

Situations professionnelles significatives :

- Surveillance des animaux
- Réalisation du plan d'accouplement
- Constitution des lots d'animaux pour les expérimentations

Finalité :

Produire des animaux répondant aux exigences des protocoles de recherche.

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».

Dans le cadre d'un travail d'équipe, il organise rationnellement les différentes tâches qu'il doit effectuer, observe et contrôle les animaux et les paramètres d'ambiance et rend compte à son supérieur du déroulement de toutes ses activités.

Environnement de travail :

L'activité s'exerce au contact des animaux de laboratoire, dans des pièces à lumière artificielle et en atmosphère contrôlée. En station de recherche les zones d'hébergement peuvent se rapprocher de celles d'un élevage « traditionnel »

Dans tous les cas, les conditions d'hygiène draconiennes imposent le port d'une tenue de travail spécifique. Il est indispensable de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés aux activités de maintenance (*soins*).

Dans toutes les unités de recherches animales les horaires de travail peuvent être décalés en fonction des besoins des protocoles.

Indicateurs de réussite :

- Qualité de la réception et de la mise en lots des animaux
- Rigueur dans la distribution des rations alimentaires
- Rigueur et qualité des observations et de la surveillance des animaux
- Rigueur et qualité des observations relatives aux paramètres d'ambiance
- Application des consignes, des procédures internes et des procédures qualité
- Application rigoureuse de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- ...

Savoir-faire

- Appliquer les gestes et pratiques respectueux des normes d'hygiène : lavage des mains, masque...
- Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité
- Observer l'état et le comportement des animaux
- Repérer et diagnostiquer, chez les animaux, des signes externes d'accidents, de comportements anormaux ou de stress
- Lire et utiliser des tableaux d'instructions sur les rations
- Lire et interpréter des étiquettes d'aliments
- Distribuer l'aliment manuellement ou approvisionner les distributeurs
- Apprécier l'état d'aliments stockés
- Réaliser les activités en utilisant les équipements de protection individuelle (EPI)
- Utiliser à dessein les EPI dans les activités de l'animalerie
- Réaliser l'entretien adapté à l'espèce
- Identifier les maladies courantes
- Saisir des données sur une application bureautique spécifique
- ...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Règles d'utilisation des agents pathogènes
- Règles de la sécurité biologique
- Classification des agents OGM
- Principes et réglementation du bien être animal,
- Réglementation de l'éthique animale
- Fonctionnement et intérêt du comité d'éthique
- Biologie et en zootechnie
- Production de lignées animales (génétique...)
- Réglementation animale (règle des 3 R...)
- Contention et déplacement des animaux
- Ethologie
- Lecture et interprétation d'un certificat sanitaire
- Réglementation sur le transport des animaux
- Risques professionnels relatifs au secteur et au poste de travail
- Principales réglementations ou cahiers des charges relatifs à l'enregistrement des pratiques
- Traçabilité et d'assurance qualité
- Anatomie, physiologie et pathologie des animaux
- Types d'aliments, qualités et rôles dans la croissance et la santé des animaux
- Calculs de quantités, proportions, en poids et en volumes
- Liens entre stades de développement et besoins alimentaires
- Liens entre alimentation des animaux et qualité des produits
- Règles de sécurité et connaissance des EPI
- Risques pour la sécurité et la santé de l'homme
- ...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Identifier l'origine d'un comportement animal anormal
- Adapter son intervention en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- Prendre une décision en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- ...

Comportements professionnels

- Avoir « l'œil animalier »
- Prévenir le responsable en cas d'anomalie
- Etre attentif aux signaux de souffrance des animaux
- Décrypter les comportements et réactions des animaux
- Garder une distance émotionnelle vis à vis des animaux d'expérimentation
- Maîtriser ses gestes et ses réactions envers les animaux
- ...

Situations professionnelles significatives :

- Recueil des mesures définies dans le protocole
- Mise en œuvre des études comportementales
- Réalisation de prélèvements sur les animaux (organes et tissus, sang, urine-fécès)
- Mise à mort des animaux

Finalité :

Mettre en œuvre des protocoles de recherche sur des animaux

Responsabilité / autonomie :

Le technicien animalier est supervisé dans l'accomplissement de ses tâches par un tuteur présentant les qualifications et l'expérience adéquates, jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'il possède les compétences requises en fonction des projets mis en œuvre sur les espèces animales considérées. Il réalise les interventions ou réalise avec lui les interventions selon les prescriptions, consignes et les exigences du protocole de recherche.

Il veille à ce que la douleur, souffrance, détresse d'un animal soit prise en compte lors d'une procédure expérimentale.

Il transmet toutes les informations utiles relatives aux problèmes de santé et de comportement des animaux. Il applique et fait respecter la réglementation liée à l'expérimentation animale et à l'utilisation des OGM et des animaux par les entrants dans l'animalerie (étudiants, chercheurs...).

Environnement de travail :

L'activité s'exerce au contact des animaux, dans des pièces dont les paramètres d'ambiance sont spécifiques des animaux, contrôlables et ajustables.

Il est nécessaire de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés au travail.

Indicateurs de réussite :

- Rigueur et qualité des observations et de la surveillance des animaux entrants dans l'animalerie et lors d'une manipulation
- Respect et maintien du bien être animal
- Respect des exigences du protocole expérimental, consignes et procédures
- Respect de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- Respect de la chronologie des différentes tâches à effectuer
- Rigueur dans la gestion du temps
- Qualité relationnelle avec l'ensemble des acteurs...
- Rigueur dans le respect des règles de confidentialité

Savoir-faire

- Observer l'état et le comportement des animaux
- Appliquer les gestes et pratiques respectueux des normes d'hygiène et de sécurité : lavage des mains, port des EPI...
- Réaliser des mesures et des prélèvements sur les animaux
- Pratiquer des soins pré opératoires
- Réaliser des analgésies et anesthésies
- Réaliser une contention
- Pratiquer des soins post opératoire

- Pratiquer la mise à mort des animaux
- Repérer et diagnostiquer chez les animaux, des signes externes d'accidents, de comportements anormaux ou de stress
- Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité estimée
- Repérer et signaler les situations inhabituelles
- S'exprimer oralement de façon claire et précise
- Prendre des notes, relever des éléments intermédiaires
- Mettre en œuvre, en accord avec le responsable, les moyens curatifs adaptés à un problème identifié
- Préparer l'élimination des déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Principes de production de lignées animales (génétique, reproduction...)
- Ethologie
- Biologie, anatomie, physiologie et pathologie des animaux
- Règles de la sécurité biologique
- Techniques de prélèvement de fluides et d'organes, greffes et transplantations
- Classification des agents OGM, des déchets
- Règles du bien être animal, de l'éthique animale
- Fonctionnement et rôle du comité d'éthique
- Réglementation animale
- Normes de qualité et hygiène
- Contention et du déplacement des animaux
- Règle des 3 R
- Traçabilité et d'assurance qualité
- Acteurs de l'entreprise rôle de chacun (vétérinaires, autres services...)
- Risques pour la sécurité et la santé de l'homme

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Adapter son travail en fonction de l'évolution du protocole d'expérimentation et la demande des chercheurs
- Le cas échéant, associer à son travail et/ou guider des personnes non qualifiées
- Adapter sa communication à la situation professionnelle
- Identifier les maladies courantes et intervenir si nécessaire
- ...

Comportements professionnels

- Respecter strictement le protocole
- Prévenir le responsable en cas d'anomalie
- Etre attentif aux signaux de souffrance des animaux
- Décrypter les comportements et réactions des animaux
- Garder une distance émotionnelle vis à vis des animaux d'expérimentation
- Maîtriser ses gestes et ses réactions envers les animaux
- Respecter scrupuleusement les règles de confidentialité liées à ses activités, pendant et en dehors du travail

Situations professionnelles significatives :

- Inventaire des matériels et fournitures
- Réception des animaux
- Tenue des registres des animaux
- Contrôle de faisabilité technique et de la validité éthique d'un protocole
- Restitution des premiers résultats de l'expérimentation

Finalité :

Contribuer à la qualité et à la continuité du dispositif expérimental

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».

Il travaille sous la responsabilité de chercheurs au sein d'une équipe de recherche et la mise en œuvre d'un ou plusieurs protocoles de recherche lui est confiée simultanément. Il a en charge la gestion des stocks de consommables et dans certains cas de l'approvisionnement en animaux, nécessaires aux expérimentations. Il est autonome dans l'enregistrement des flux.

Le degré d'autonomie est variable selon les structures : soit un budget lui est confié et il négocie et effectue les commandes soit un responsable auquel il transmet les besoins identifiés réalise les commandes.

Il prend en charge le premier traitement des séries de données issues de la mise œuvre des protocoles. Il est responsable de la fiabilité des séries de données et de leur mise en forme.

Environnement de travail :

Les activités plutôt de type technico-administratif se déroulent pour l'essentiel au bureau. Suivant les organisations de travail au sein des structures, la localisation des lieux de stockage varie et les réglementations afférentes varient en conséquence. La réception des animaux requiert de respecter la réglementation et les consignes de sécurité adaptées à la manipulation des animaux.

Indicateurs de réussite :

- Validité et fiabilité des enregistrements des flux
- Mise à disposition de données exploitables et fiables
- Organisation et clarté de la présentation des données
- Observation rigoureuse du comportement des entrants dans l'animalerie
- Absence de rupture de stocks
- Stockage optimisé des produits
- Mise à disposition du matériel adapté
- ...

Savoir-faire :

- Contrôler physiquement les livraisons
- Repérer, chez les animaux réceptionnés, des anomalies ou comportements inhabituels
- Réaliser l'inventaire
- Enregistrer les flux

- Organiser le stockage
- Déterminer un niveau d'alerte pour déclencher une commande
- Classer et ranger les documents liés aux mouvements et aux flux des consommables
- Enregistrer et organiser les données
- Repérer les erreurs d'enregistrement
- Vérifier la cohérence des corpus de données
- Réaliser le traitement des données à l'aide de logiciels
- Mettre en forme des données à l'aide de logiciels
- Présenter à l'écrit ou oralement les premiers résultats d'une expérimentation
- ...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Risques liés à la manipulation et au stockage pour la sécurité et la santé de l'homme
- Notion de traçabilité et d'assurance qualité : rôle et utilisation des différents documents
- Notion de coût de revient d'une expérimentation
- Méthodes de gestion des stocks
- Conditions de stockage et de conservation des produits et matériels
- Signification des pictogrammes et symboles normalisés
- Lecture d'étiquettes
- Notion de statistiques descriptives

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Gérer un budget dédié aux approvisionnements
- Négocier des achats avec des fournisseurs
- Utiliser des tests de significativité
- ...

Comportements professionnels

- Rester vigilant vis-à-vis des animaux réceptionnés
- Faire preuve de rigueur et de méthode dans les enregistrements : tenue des registres ; constitution de séries de données...
- Travailler en équipe
- Maintenir une attention soutenue lors de l'enregistrement des données
- Tenir son rôle et sa place d'assistant face aux chercheurs
- Partager ses réflexions, ses interrogations, demander des explications
- Respecter scrupuleusement les règles de confidentialité liées à ses activités, pendant et en dehors du travail

Situations professionnelles significatives :

- Stérilisation des matériels
- Changement des cages sous "poste de sécurité microbiologique"
- Mise en place d'un plan de prophylaxie sanitaire

Finalité :

Maintenir la qualité sanitaire et la fonctionnalité des locaux, matériels et équipements

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».

Il organise rationnellement les différentes tâches qu'il a à effectuer dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité et rend compte à son supérieur de leur déroulement. Il consigne tous les actes pour assurer la traçabilité du programme de recherche.

Environnement de travail :

Lorsqu'elle s'exerce au contact des animaux de laboratoire, l'activité se déroule dans des pièces « noires » à lumière artificielle et en atmosphère contrôlée. En station de recherche, le nettoyage des boxes se rapproche du travail réalisé par l'éleveur en entreprise agricole. Dans tous les cas les conditions d'hygiène draconiennes imposent le port d'une tenue de travail spécifique et l'animalier est exposé aux bruits et aux odeurs inhérents aux lieux de vie des animaux. Il est indispensable de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés aux activités d'entretien du matériel et des locaux

Dans toutes les unités animales de recherches les horaires de travail peuvent être décalés en fonction des besoins des protocoles.

Indicateurs de réussite :

- Respect de la chronologie des opérations visant à l'entretien de l'animalerie
- Rigueur dans la gestion du temps
- Qualité du nettoyage des cages, box et des locaux
- Qualité de l'entretien du matériel et des installations
- Chronologie des opérations visant à la maintenance de l'animalerie
- Respect et maintien des conditions du bien être animal
- Respect des consignes, des procédures internes et des procédures qualité
- Respect de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- Technicité de la manipulation et précision des gestes pour respecter le bien être animal...

Savoir-faire

- Appliquer les normes d'hygiène et de sécurité : lavage des mains, port des EPI...
- Définir des mesures de prophylaxie
- Réaliser le change des animaux

- Repérer les risques sanitaires dans l'unité
- Régler chaque matériel suivant les consignes
- Lire, interpréter les cadrans de contrôle des différents appareils
- Identifier les risques liés à l'activité et en tenir compte dans la préparation et la réalisation du travail
- Utiliser l'autoclave et les autres matériels d'animalerie
- Assurer l'entretien courant du matériel et changer les consommables
- Ranger les matériels en fin d'activité
- Manipuler les animaux,
- ...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle
- Règles de secourisme
- Postures permettant une économie de l'effort
- Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail
- Méthodes et techniques de contrôle des divers paramètres d'ambiance
- Méthodes et techniques de stérilisation
- Principes à respecter dans la conception d'un plan de prophylaxie sanitaire
- Risques spécifiques liés à l'utilisation certains matériels (autoclave...)
- Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux
- Connaissance des risques pour la sécurité et la santé de l'homme
- Règles sur le transport des animaux
- Réglementation sur l'élimination des déchets (animaux, médicaments, litières, effluents...).
- ...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Adapter son intervention en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- Anticiper et raisonner le déroulement de son activité pour préparer le matériel et les installations
- Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération
- Repérer les dysfonctionnements
- Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail si nécessaire
- Mettre en œuvre, en autonomie, les moyens adaptés à la résolution d'un problème identifié
- Anticiper les pannes
- ...

Comportements professionnels

- Respecter l'organisation prescrite, les horaires, le rythme de travail, les procédures et les consignes
- Faire preuve de rigueur et de méthode dans l'exécution des tâches
- Appliquer constamment les principes de prudence, d'économie de l'effort dans la manipulation des produits du matériel et des équipements



ANNEXES

- > Cadrage national du plan d'évaluation du BP TAUE
- > Fiche UCARE
- > Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

Capacité globale	Capacité à évaluer	<p align="center">Critères qui s'imposent</p> <p align="center"><i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation pour évaluer la capacité à certifier)</i></p>
<p align="center">UC 1</p> <p align="center">Se situer en tant que professionnel dans l'expérimentation animale</p>	<p align="center">C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des processus physiologiques régissant le fonctionnement des organismes animaux <i>Le candidat a intégré les caractéristiques du fonctionnement des êtres vivants à leurs différents niveaux d'organisation et les met en relation avec les besoins des animaux dans les espaces d'élevage et/ou d'expérimentations</i> • Appropriation de repères éthologiques <i>Le candidat construit une relation à l'animal respectueuse de son bien-être et de ses besoins éthologiques</i>
	<p align="center">C12- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation de l'expérimentation animale <i>Le candidat caractérise la place et le rôle de l'expérimentation animale dans la recherche</i> • Construction d'une position professionnelle <i>Le candidat élabore une position professionnelle éthique tenant compte de sa double identité d'éleveur et d'expérimentateur</i>
<p align="center">UC 2</p> <p align="center">Elever des animaux pour les expérimentations</p>	<p align="center">C21- Réaliser les soins courants et le suivi des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état des animaux <i>Le candidat apprécie par ses observations l'état physiologique et sanitaire des animaux et évalue leurs besoins</i> • Réalisation des interventions <i>Le candidat répond aux besoins des animaux : il met en place les conditions nécessaires à leur croissance et à leur confort</i>

	<p>C22- Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de production <i>A partir d'une commande et de l'activité de l'unité, le candidat organise les accouplements</i> • Réalisation des interventions <i>Le candidat met en œuvre les opérations en lien avec la reproduction et/ou le suivi de lignées</i>
<p>UC 3</p> <p>Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental</p>	<p>C31- Effectuer des mesures et tests auprès des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des mesures et/ou tests <i>Le candidat effectue les mesures et tests demandés dans le cadre du protocole</i> • Observation des animaux <i>Le candidat évalue l'état et les réactions des animaux en cours d'expérimentation et agit en conséquence</i>
	<p>C32- Réaliser des interventions directes sur les animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulation <i>Le candidat approche et manipule les animaux dans le respect du bien-être de l'animal et de la sécurité</i> • Réalisation des interventions <i>Le candidat effectue les gestes techniques requis par le protocole</i>
<p>UC 4</p> <p>Assurer un appui technique aux expérimentations</p>	<p>C41- Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins <i>Le candidat identifie et prévoit les matériels, fournitures et les animaux nécessaires aux expérimentations en cours ou à venir et à la continuité du service</i> • Suivi des stocks et des flux <i>Le candidat assure la traçabilité des entrées et sorties des matériels, des fournitures et des animaux</i>

	<p>C42- Effectuer le traitement des données de l'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution et traitement des séries des données <i>Le candidat organise les données recueillies en labo et effectue un premier traitement statistique</i> • Mise en forme et présentation des données <i>Le candidat met en forme les données produites et les présente</i>
<p>UC 5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise</p>	<p>C51- Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des risques sanitaires <i>Le candidat identifie les risques sanitaires dans l'unité</i> • Définition et mise en œuvre de mesures de prophylaxie sanitaire <i>Le candidat met en place des barrières sanitaires visant à éviter les contaminations microbiennes/maintenir la qualité sanitaire/l'hygiène de l'unité</i>
<p>UC 6-UCARE Intitulé à définir par le centre</p>	<p>C61- Intitulé à définir par les centres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Critères à définir par les centres
	<p>C62- Intitulé à définir par les centres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Critères à définir par les centres

Annexe 2 : fiche UCARE

UCARE		
Prescriptions		
L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.		
CX : Mettre en œuvre ou Réaliser ... à compléter		
	Critères	Indicateurs
C X1 :	<i>Critère 1</i> <i>Critère 2</i>	
C X2 :	<i>Critère 1</i> <i>Critère 2</i>	

Annexe 3 :

Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.

Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

<i>Fiche relative à [un champ de compétences donné]</i>	
Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative	
Situations professionnelles significatives	<p>Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail</p> <p>Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglage des paramètres avant démarrage - Ajustement des activités en cours de travaux
<p>Finalité :</p> <p>Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.</p> <p>Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation</p>	
<p>Responsabilité / autonomie :</p> <p>Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).</p> <p>Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.</p> <p>Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.</p>	
<p>Environnement de travail :</p> <p>Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail</p> <p>Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)</p>	

¹ Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Indicateurs de réussite :

Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
<p>Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les risques encourus à son poste de travail - assurer la maintenance et l'entretien du matériel - enregistrer les données liées à la conduite de la production - prendre en compte les conditions météorologiques - effectuer un traitement phytosanitaire - effectuer le réglage des machines... 	<p>La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.</p> <p>Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits - anticiper les accidents de fabrication - détecter rapidement les animaux présentant un potentiel - adapter les prestations aux évolutions de la clientèle... 	<p>Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.</p> <p>Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.</p> <p>Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller en permanence à la sécurité - être attentif aux souhaits des clients - faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process - veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Juillet 2019

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR